



Rennes le 18 février 2005

## Compte Rendu de la première réunion du Comité d'établissement de la DR Bretagne

Cette première réunion du comité d'établissement avait pour fonction principale la mise en place du Comité d'établissement, l'élection du bureau, la mise en place des commissions et une première présentation de la situation de FT sur la DR Bretagne ( bilan 2004 et perspective 2004 )

*En préparation à cette première réunion du CE, les élus CGT s'étaient réunis le matin avant de rencontrer les représentants des autres OS ( SUD et CFDT ).  
Durant ces 2 réunions préparatoires nous avons abordées tous les sujets à l'ordre du jour du CE du 17 février. Toutes les OS se sont mises d'accord sur la répartition des responsabilités au sein du CE et sur la manière d'aborder les différents sujets. Les accords ont été unanimes et en correspondance avec notre première rencontre du 28 janvier 2005.*

### Etaient présents à cette première réunion :

#### **Pour France Télécom :**

Christian LE CORNEC (DR) en tant que Président, Yvon BELLON, Emmanuelle BRUNET-GARNIER ,  
+ Jean Pierre SERRE expert dossier économique et Claude TIBLE en tant que secrétaire pour le procès verbal

#### **Pour la CGT :**

**Titulaires : Bernard ELIOT, Daniel GILLARD,  
Guy JOURDEN, Martine GUENEGUES,  
Jacques FEREOL,**

#### **Suppléants :**

**Patrick LE GAC, Sylvie HENRY, Fabrice  
JOLYS, Claude ROGER, Christian  
JACQ  
Alphonse QUIDU (RSCE)**

#### **Pour SUD :**

Dominique LESEIGNEUR, CUVELIER, LEPAIX(RSCE), Alain LUCAS, Thierry LELIEVRE, GUERIN, BARGAIN, Philippe GUIGNET, PIOGER,

#### **Pour la CFDT :**

Jean Pierre CREUX, Michel FILLION, Joel BARBU, Louis Herviou (RSCE)

**+Jean Michel MARTIN ( RSCE FO ) et GOUEDARD ( RSCE UNSA )**

Etaient absents : Isabelle MANCEL FLOCH et Christian FOURNIER de SUD.

### **La réunion du CE a débutée à 14H00.**

LE CORNEC, Président du CE a ouvert la séance et souhaité la bienvenue à tous les élus en les félicitant pour leur élection. Une petite discussion s'est engagée entre SUD et le Président à propos de la conformation de la représentation FT. La présence de JP Serre n'est acceptée qu'à la condition d'être exceptionnelle.

**Election du secrétaire de séance : Jean Pierre CREUX (CFDT ) est désigné à l'unanimité des voix. ( honneur au plus ancien )**

Les OS demandent à faire une déclaration préalable .

Le Président précise que ce n'est pas au code du travail mais on la fait quand même .

Pour la CGT ( A.Quidu ), la CFDT ( JP Creux ), SUD ( D. Leseigneur )

### Election des membres du bureau :

L' élection se fera à main levée avec l'accord de tous les élus.

- **Secrétaire du CE : Bernard ELIOT ( CGT )** à l'unanimité
- Secrétaire adjoint du CE : Bernard LE MEHAUTE (CFDT) à l'unanimité
- Trésorier du CE : Thierry LELIEVRE ( SUD ) à l'unanimité
- **Trésorier adjoint : Guy JOURDEN ( CGT )** à l'unanimité

A la suite du vote, Bernard ELIOT lit un texte sur ses souhaits en matière de mode de travail du CE et de sa conception du rôle que doit jouer cette instance au service de l'intérêt de tous les salariés actifs et retraités de France Telecom

Le Président nous informe que le local CE mis à disposition est une salle de 120m<sup>2</sup> se situant au 6ème étage de la Direction Régionale.

La CGT fait remarqué que ce local est accessible par un escalier et qu'il est de fait impraticable aux salariés qui auraient des difficultés motrices. Nous demandons à ce qu'il soit étudié la mise à disposition d'une autre salle.

Après de longues discussions il est convenu de chercher une solution pour remédier à cette difficulté mais de ne pas bloquer la situation.

### Désignation du représentant au CCE :

Conformément à l'accord national, c'est un représentant de la **CFDT qui est désigné pour représenter le CE DR Bretagne au CCE : Jean Pierre CREUX**

### Mise en place des commissions :

D'entrée beaucoup d'affrontements entre le Président et les élus sur le sujet. FT ne veut que le minimum, soit les trois commissions obligatoires.

Les élus veulent la commission des activités sociales et culturelles, crée de fait par l'accord du 13 janvier sur le transfert des activités sociales), et surtout la commission économique.

Après un refus du président puis une proposition de créer une commission de la stratégie, des marchés, de l'emploi et de l'activité, les élus décident unanimement de créer la commission économique.

Le Président comme il en avait reçu la directive de Mr BOIRON ( Responsable des Relations sociales à la Direction Générale de France Telecom ), vote contre et émettra des réserves sur cette commission.

### Les Présidents de commissions sont :

- commission formation professionnelle : Isabelle MANCEL FLOCH ( SUD )
- **commission égalité professionnelle : Martine GUENEGUES ( CGT )**
- commission logement : Michel FILLION (CFDT )
- **commission activités sociales et culturelles : Jacques FEREOL (CGT )**
- commission économique : Dominique LESEIGNEUR (SUD )

### Règlement intérieur du CE :

FT a fourni une trame pour l'élaboration de règlement intérieur.

Les élus décident de créer une commission qui établira une proposition de règlement intérieur et le fournira à tous les membres du CE pour étude une semaine avant le prochain CE.

**Font partis de la commission : Jacques FEREOL (CGT) ( Président ), Alphonse QUIDU (CGT), Dominique LESEIGNEUR, LEPAIX,**

### Mise en place des CHSCT

Discussion sur le mode d'élection :

La CGT propose de retenir les résultats du vote au CE dans chaque établissement comme base à la représentation de chaque OS .Le Président conteste pour non conformité aux règles d'élection au CHSCT de droit commun. Ce doit être un vote a bulletin secret sur une liste de noms.

Le Président propose la mise en place dès ce jour de 7 CHSCT d'unités en conformité avec l'accord national du 13 juillet 2004.

Les élus souhaitent voir la création possible de plusieurs CHSCT de plein exercice notamment dans les unité à risque comme l'URRB ou l'USCB.

SUD fait remarquer que l'accord de juillet ( page 24 ) donne au CE les moyens d'adapter les CHSCT aux contraintes particulières de l'entreprise.

Apparemment le Président a reçu des directives fermes sur le sujet : il dit « *l'accord national préconise sept CHSCT en Bretagne. Il n'y en aura pas un de plus. Si cet accord n'est pas respecté FT ira au contentieux* ».

***Les élus décident de créer une commission sur la mise en place des CHSCT et demandent que pour l'instant, les CHSCT existants continuent leur activité dans leur configuration actuelles en maintenant les commissions départementales HSCT dans les unités ou elles existent.***

La commission fera des propositions sur les périmètres des CHSCT futures et les modalités d'élections d'ici le prochain CE .

***Le Président de la commission CHSCT est Guy JOURDEN.( CGT )***

### **Calendrier des séances du CE:**

*Propositions de changements pour les séances du 27 octobre ( avancée au 20 octobre ) et du 22 décembre ( avancée au 15 décembre ) . Tous les élus sont pour cette proposition.*

*Les élus adressent une demande d'attribution urgente de matériel pour le fonctionnement de départ du CE . Le Président refuse de répondre sur l'instant mais promet de tout mettre en oeuvre pour que l'activité du CE puisse concrètement démarrer dès à présent .*

### **Présentation du bilan 2004 et des perspectives 2005 sur le DR Bretagne**

*Tous les paramètres de comparaison entre les DR sont respectivement passés en revus.*

*La privatisation et la déréglementation produise de plus en plus leurs effet sur les parts de marchés de l'opérateur historique.*

*Mais doit on s'en étonner puisqu'il s'agit de l'objectif poursuivi par les différentes lois votées depuis une quinzaine d'années.*

*Le positionnement tous segments de France Telecom ne lui permet pas d'être aussi performants dans les niches technologiques et*

*sur les marchés ciblés ,comme les marchés entreprises.*

*L'arrivée de la voix sur IP, la demande grandissante du haut débit rogne de plus en plus le marché traditionnel.*

*Il s'agit d'un déplacement de la demande dû aux mutations technologiques. Il n'en demeure pas moins que le réseau filaire de France Telecom est incontournable pour l'écoulement de ce trafic.*

**Après la signatures des charte des départements innovants France Telecom compte poursuivre le déploiement de l'ADSL ( 442 sites ouverts ) avec 100% de couverture pour fin 2006.**

**Fin 2004, 893 sites ont été ouvert au dégroupage, soit 50%, ce qui provoque un bond de 10 à 25% de la demande.**

La mise sur le marché de nouveaux produits est espérée comme un moyen de maintenir la place de FT face à ses concurrents. Il faudra cependant veiller à ne pas écœurer les futurs clients en introduisant trop précocement des produits dont la mise au point n'est pas terminée ou au coût prohibitifs ( live box, visiophone.. ) au risque de les voir se diriger définitivement vers d'autres opérateurs.

Comme l'ont fait remarquer les élus du CE, la formation des personnels pour l'installation, le

dépannage, le SAV est aussi un facteur essentiel dans la confiance des usagers dans un nouveau produit.

L'indice de satisfaction des clients entreprises n'est pas au niveau souhaité ( entre 25,6 et 34,2 ) . Les restructurations permanentes , la perte de repères pour les salariés et les usagers ne doivent pas être étrangers aux reproches que nous fait cette catégorie d'usagers.

France Telecom s'aperçoit après avoir fermé de nombreuses agences que le réseau n'est plus assez dense et que les clients considèrent l'agence comme le dernier moyens pour obtenir satisfaction.

Enfin nous avons raison l'attachement aux agences n'était pas que sentimental.

France Telecom compte même y faire venir à nouveau les clients professionnels. Auront ils de quoi s'asseoir !

La taille souvent exigüe des accueils new look, les retours intempestifs des clients pour des problèmes techniques, l'arrivée de produits de plus en plus complexes nécessitant plus de temps, créé un engorgement grandissant des accueils et obligera à revoir rapidement la conception même des accueils actuels.

Des produits au point, de la place, du personnel suffisamment nombreux, bien formés et motivés, c'est peut être ça le respect qu'exigent les clients mais que FT oublie souvent.

Les appels vers les 1013/1015 ont progressé de 18% en 2004.

C'est ce le signe que les agents de ces services sont de plus en plus productifs mais aussi que la qualité du réseau se dégrade.

La mise en place de nouveaux outils informatiques comme « calabrio », d'un management de proximité sur les plates-formes d'appels ou la mise en réseau des 1014 sur une maille élargie ouest atlantique ne suffira pas à masquer les travers chroniques de FT : manque de personnel, de formation professionnelle, trop de chamboulements permanents dans

les services, les relations dans les services qui se distendent avec l'introduction de l'individualisation et des parts variables.

La mise en place du plan ambition 2005 pour l'UICB prévoit une augmentation de la productivité de 10%.

Pour les URR le volume d'activités devrait augmenter de 7% avec +6% de gain de productivité.

La mise en œuvre des programmes IT&N5 (performance de la gestion des affaires) et NO3 (intervention technique en URR) doivent y contribuer

*Les appels pour des dérangements sur le haut débit ont doublé. Ceux dus aux retards pris pour la relève de dérangements sur l'analogique ont augmenté de 27%.*

*La baisse des effectifs de ce secteur d'activité, les pertes de compétences dues au re-structurations n'y sont pas étrangères. France Telecom aura-t-elle la bonne idée d'embaucher du personnel plutôt que de soustraire ? Le personnel devra le lui faire comprendre !*

*Cela ne semble pas être l'orientation pour l'instant, puisqu'il est prévu d'accentuer les départs vers la fonction publique et que la nouvelle forme de recrutements préconisée par France Telecom (430 CDI à temps partiel) est loin d'être à la hauteur des besoins nécessaires.*

*2005 verra la poursuite dans la mise en place de services payants comme SVP HOME pour les clients en difficultés, le déploiement des ZAE (Zones d'Activités Economiques), l'arrivée du haut débit sur le mobile avec l'ouverture des réseaux EDGE et UMTS mais aussi l'élargissement des zones ouvertes à la TV sur ADSL (Brest et Vannes).*

La mise en place des IRP (dont ce Comité d'Etablissement) est vu par France Telecom comme un moyen d'améliorer le dialogue social dans l'entreprise. Il faut dire qu'à l'ère des CLCN et Comités Territoriaux, ce n'était qu'une vue de l'esprit.

Même si l'entreprise à l'obligation de fournir certains documents aux représentants élus des

salariés, l'expérience nous a toujours montré que sans soutien de tout le personnel, les élus à eux seuls ne suffisent pas à empêcher tous les mauvais coups du patronat. Il suffit pour cela de regarder la situation des salariés des entreprises qui sont depuis toujours sous statut privé.

Fin de la réunion à 18h30

**Collègues, vous comptez sur les élus que vous venez d'élire,  
ils comptent sur vous eux aussi !**